

CHARTE

« ENTREPRISES ET COLLEGIENS : LA REUSSITE EN COMMUN »

Préambule

Parce que les jeunes sont nos forces vives de demain, il est essentiel de leur offrir les moyens de s'épanouir et de construire au mieux leur projet de vie. Les aider à trouver leur place dans la société et de contribuer au développement de notre département implique des choix éclairés d'orientation et de métiers.

Il est ainsi indispensable de leur permettre d'acquérir une connaissance suffisante de l'environnement social et économique afin de leur donner les clés qui leur ouvriront les portes de la construction d'un projet professionnel réussi. Le collège, dénominateur commun entre tous les jeunes du département, constitue une étape importante dans l'éducation des choix. Un Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIODMEP), est notamment dans ce cadre, proposé par l'éducation nationale. De nombreuses actions initiées par différents acteurs viennent en appui à ce parcours mais en fonction de la situation géographique ou sociale des jeunes, tous n'y ont pas accès de façon égale.

Il est donc nécessaire de fédérer les énergies, d'enrichir et d'organiser les offres pour qu'elles touchent le maximum de collégiens.

Conscient des enjeux, le Conseil général de la Loire a fixé comme une des priorités du Plan Jeunes, l'accompagnement des collégiens du département, à la découverte du monde socio-économique.

Il propose ainsi aux côtés des services de l'État, des chambres consulaires, des organisations professionnelles, des collectivités et de grandes entreprises, une charte visant, dans le cadre d'une ambition commune, à unir les forces des acteurs économiques pour mutualiser les savoir-faire, renforcer les partenariats entre les collèges et le monde socio-économique, multiplier les actions visant à une meilleure connaissance de l'environnement socio-économique et des métiers par les collégiens, en veillant à ce que les dispositifs soient accessibles au plus grand nombre et notamment au plus défavorisés.

Les objectifs

Les objectifs de cette charte sont de :

- favoriser l'installation d'un partenariat durable et pérenne entre tous les acteurs et formaliser les modalités de cette coopération
- contribuer au partage des expériences et promouvoir les bonnes pratiques
- développer les relations entre le collège et le tissu économique afin de faciliter le partage des réseaux

- faciliter la découverte des métiers et la compréhension du fonctionnement du monde professionnel par les jeunes

Les actions

Les actions proposées aux signataires dans le cadre de cette charte sont les suivantes :

- L'accueil de jeunes collégiens stagiaires dans le cadre scolaire
- L'accueil de jeunes, à partir de la 4^{ème}, sur les temps hors scolaire dont les aspects conventionnels sont gérés par la chambre consulaire dont dépend l'entreprise d'accueil du jeune.
- La réalisation de visites d'entreprises pour les élèves et les enseignants en vue de faire découvrir les différentes activités et métiers (ex : rallye des métiers, etc.)
- L'intervention de professionnels pour des présentations de leurs métiers au sein des établissements scolaires (ex : le mardi des métiers, etc.)
- La participation à des événements en lien avec la découverte du monde socioéconomique par les scolaires (ex : forum des métiers, etc.)
- L'organisation et/ou la participation à des actions notamment conduites en partenariat avec les établissements scolaires et qui poursuivent le même objectif : contribuer à la découverte du monde socioéconomique par les jeunes (ex : bravo l'industrie, plateforme des métiers des entreprises industrielles, bravo les artisans, JPO School etc.)
- La sensibilisation et l'accompagnement des jeunes à la recherche de stage (ex : l'entreprise et moi, etc.)
- L'accompagnement à la création de mini entreprise avec des interventions de professionnels

Les engagements

Il s'agit d'un engagement citoyen et d'une ambition commune s'inscrivant dans le cadre de la responsabilité sociétale de chacun des signataires.

Les entreprises et autres structures signataires s'engagent à :

- mettre en œuvre des actions en faveur de la découverte des métiers et de l'environnement professionnel en direction des élèves
- mettre en place des partenariats avec les collèges de la Loire
- désigner un référent au sein de leur organisation qui sera l'interlocuteur opérationnel privilégié pour ce dispositif et dont les coordonnées seront mises à la disposition des collèves sur le Cybercollèves42
- contribuer à l'évaluation du dispositif

Les chambres consulaires et les organismes professionnels à mobiliser leur réseau, dans le cadre de cette démarche.

L'organisation du dispositif

Les conditions d'adhésion et de fin d'adhésion

Cette charte est proposée à tous les acteurs locaux souhaitant s'engager dans la démarche, en fonction de leurs moyens et de leurs activités.

Pour adhérer, les organismes intéressés doivent :

- Signer la charte
- Désigner un référent qui sera notamment l'interlocuteur privilégié des collèges et du Conseil général de la Loire.
- Transmettre leur logo dans un format numérique (jpeg, png)

Une entreprise peut faire le choix de ne plus adhérer à la démarche. Pour cela, elle pourra le préciser par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Conseil général de la Loire
Direction de l'éducation
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Etienne Cedex

Aucun justificatif n'est à faire valoir.

Les moyens mis à disposition

Les signataires de la présente charte disposeront d'outils (ex : guide à destination des référents en entreprise pour l'accueil de collégiens stagiaires) leur permettant de faciliter l'appropriation de la démarche. Au cours du partenariat, ils pourront également être amenés à participer à la construction et/ou au développement d'outils complémentaires.

Le Conseil général s'engage à diffuser ces outils permettant de faciliter l'appropriation de la démarche.

Le dispositif de suivi, d'évaluation et de valorisation des bonnes pratiques :

Le Conseil général de la Loire coordonne l'opération et organise son suivi et son évaluation en s'appuyant sur un comité d'animation composé de représentants des signataires. Il s'attachera à faire vivre le réseau, à promouvoir les meilleures pratiques et à évaluer le dispositif.

La communication

Chacun des signataires contribue à la promotion de la démarche en :

- ✓ informant leurs collaborateurs des dispositions et de l'esprit de la démarche
- ✓ participant à des opérations de communication et de promotion autour de la démarche
- ✓ affichant leur engagement sur tous supports de communication qu'ils jugeront utiles (sites internet, newsletter, etc.)

Fait à Saint Etienne, le

Le Président du Conseil général

L'Inspecteur d'académie -
Directeur académique des
services de l'éducation
nationale

Le Directeur Diocésain